

REGLEMENT DU JOYEUX JEU DE NOEL CULTURADDICT

Organisé à l'occasion d'une opération commerciale

sur la période du 1^{er} au 24 décembre 2017

Article 1 – Organisation : Cultura organise au sein de ses établissements et sur son site cultura.com, du vendredi 1^{er} décembre au dimanche 24 décembre 2017, un jeu avec obligation d'achat par tirage au sort, mettant en jeu 600 cartes cadeaux de 20€.

Article 2 - Participation : Ce jeu est réservé à toute personne physique majeure membre du programme Culturaddict, à l'exclusion des membres du personnel de Cultura, ainsi que leurs prestataires de services éventuels. Par contre, le jeu est ouvert aux membres de la famille des collaborateurs de Cultura, ainsi que leurs prestataires de services (excepté les conjoints et enfants vivant au foyer).

Article 3 – Principe du jeu : Pour jouer, il suffit au client de réaliser un achat par l'intermédiaire de son compte Culturaddict entre le vendredi 1^{er} décembre et le dimanche 24 décembre 2017. Le client tente sa chance autant de fois qu'il réalise d'achat sur la période. Il est informé de l'existence du jeu par le biais d'une newsletter ou par le biais des communications faites sur la page Facebook des magasins, sur cultura.com ou directement en magasin. Le jeu est ouvert du vendredi 1^{er} décembre 2017, 9h au dimanche 24 décembre 2017, minuit. 25 gagnants sont tirés au sort chaque jour, du 2 décembre au 25 décembre, sur la base des achats culturaddict réalisés la veille. Chaque achat réalisé par le client sur la période, hors livres et billetterie, constitue une chance de gagner. Le gagnant remportera une carte cadeau Cultura d'une valeur de 20€.

Article 4 – Remise du lot : Le gagnant sera contacté uniquement par email ; email communiqué lors de la création de son compte Culturaddict; dans un délai maximum de 10 jours après le tirage au sort. La carte cadeau lui sera remise en main propre en magasin. Le gagnant aura jusqu'au 31 Janvier 2018, pour venir chercher la carte cadeau en magasin. Dans le cas où le gagnant ne pourrait pas se déplacer dans le magasin le plus proche de son domicile, la carte cadeau pourra lui être envoyée par courrier à l'adresse de son choix. La carte cadeau ne peut en aucun cas donner lieu de la part du gagnant, à aucune contestation et ne peut faire l'objet d'une demande de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange. En cas de refus de la carte cadeau par le gagnant, ce dernier sera privé de toute contrepartie.

Article 5 – Responsabilité de l'organisateur : La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. La simple participation au jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Le gagnant autorise la société organisatrice à publier ses nom, prénom, adresse et photographies à toutes fins utiles, notamment publicitaires, sans aucune rémunération que le lot reçu, sauf s'il renonce à son prix.

Article 6 – Application du règlement du jeu : Le présent règlement est disponible en magasin sur simple demande. Il peut aussi être obtenu en écrivant aux services centraux CULTURA, à l'adresse suivante : CULTURA – Héliopolis, Bâtiment 2 – Avenue de Magudas – 33 691 Mérignac Cedex. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base d'un tarif postal lent en vigueur.

Article 7 – Informatique & Libertés : Conformément à la loi du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, en s'adressant par écrit aux services centraux CULTURA, à l'adresse suivante : CULTURA – Héliopolis, Bâtiment 2 – Avenue de Magudas – 33 691 Mérignac Cedex.